

RAPPORT

D'ACTIVITE

2014



eau **35**
SMG

Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine

Sommaire

Rôle du SMG	p 02
Organisation : comité syndical et service	p 03
Travaux Alimentation en eau potable	p 04
Projets suivis du schéma départemental par le SMG	p 04
Lancement de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique	p 05
Financements des travaux	p 06
Qualité et protection de l'eau	p 07
Mise en œuvre des PPC	p 07
Financements des PPC	p 08
Suivi des PPC	p 09
Financements des Programmes Bassins versants	p 10
Observatoire eau potable	p 11
Observatoire des services d'eau potable 2013	p 11
Rapports Prix et Qualité Service Public	p 12
Veille juridique	p 13
Communication	p 14
Gestion financière	p 16
Compte administratif 2014	p 16
Fonds de concours	p 17

Edito



L'année 2014 a été marquée par les élections municipales et donc le renouvellement du comité du SMG35. Celui-ci comprend 1/3 de nouveaux et sera encore bouleversé en 2015 (loi Maptam et élections départementales).

Je remercie les élus de m'avoir apporté leur confiance et ce nouveau mandat s'annonce passionnant à plus d'un titre ; voici quelques enjeux que je voudrais relever :

- Affirmation du rôle du SMG comme référent eau potable sur le département*
- Evolution de la gouvernance à anticiper et accompagner*
- Développement de la solidarité entre les territoires, notamment envers les plus ruraux*
- Poursuite de la sécurisation du département par la mise en œuvre de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (liaison entre Férel et Rennes).*

Je compte sur l'engagement de tous pour mener à bien ces divers projets.

Pour y contribuer, 4 commissions ont été mises en place à l'automne qui permettront à chacun (élus et service) d'explorer des pistes inédites et d'imprimer un nouveau souffle.

Pour 2014, quelques points me paraissent importants à relever dans ce rapport d'activités :

- Le développement du rôle d'expertise du SMG via notamment la parution du document « Observatoire des services d'eau potable d'Ille et Vilaine »*
- La mise en œuvre du plan de communication positionnant le SMG comme référent eau potable.*

Enfin, je terminerai sur une note plus légère en souhaitant bon vent au nouveau logo, plus parlant de notre activité et plus dynamique.

Bonne lecture



Auguste FAUVEL
Président du SMG 35

Rôle et évolution du SMG35

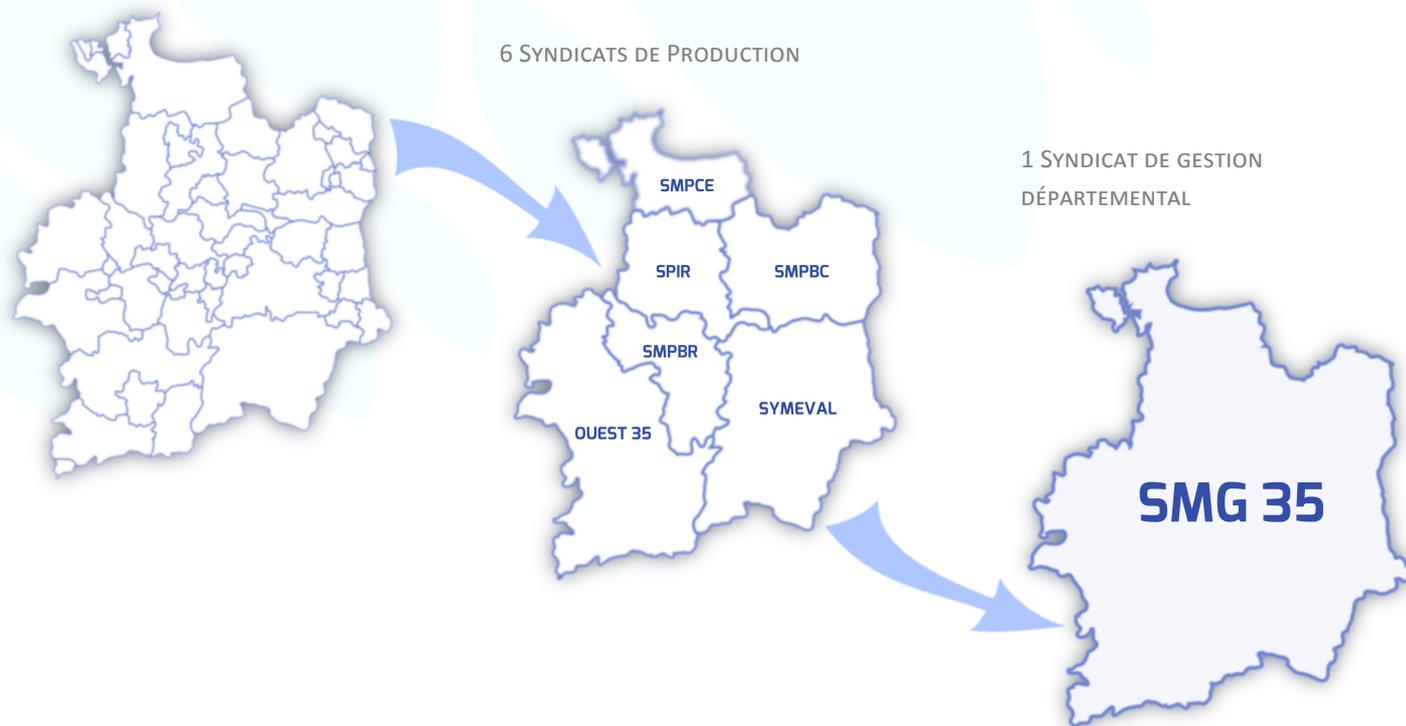
L'architecture actuelle de l'organisation de l'eau potable à trois niveaux (50 collectivités de base – 6 syndicats de production (SMP) – 1 Syndicat de gestion départemental (SMG35)) date du début des années 1990.

50 COLLECTIVITÉS

DISTRIBUTRICES/PRODUCTRICES

6 SYNDICATS DE PRODUCTION

1 SYNDICAT DE GESTION
DÉPARTEMENTAL



Cette architecture a été mise en place pour répondre à la question suivante :

« Comment assurer l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble du département d'Ille et Vilaine en toutes circonstances ? »

Pour cela, le SMG35 définit un schéma départemental de sécurisation et le finance au travers d'une solidarité départementale basée sur un montant au m³ payé par tous.

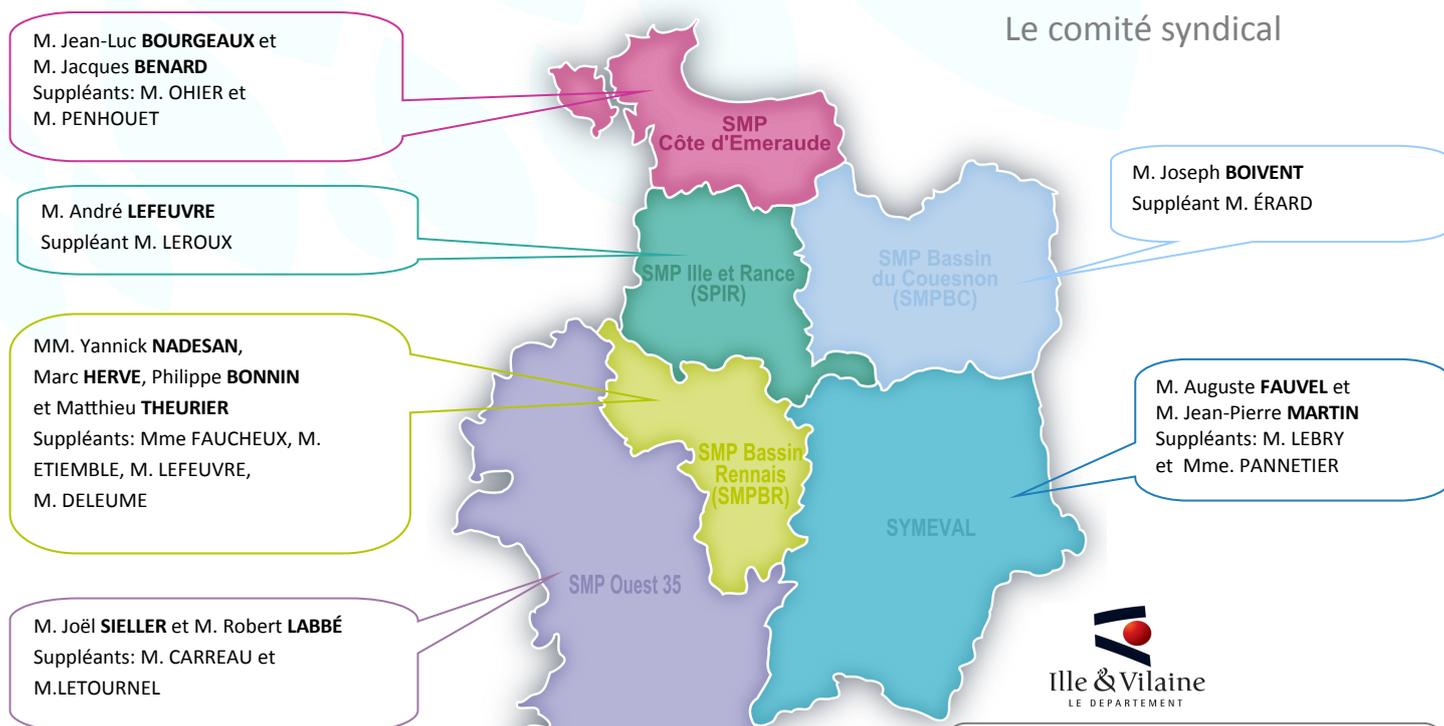
Décembre 1993: création du SMG
Février 1997: adhésion Côte Emeraude
Octobre 2004: création du service
Décembre 2014 : dernière modification des statuts

Les 3 missions principales du SMG35 sont les suivantes :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable
- protection de la ressource en eau
- expertise dans le domaine de l'eau (observatoire)

Organisation du SMG35

Le comité syndical



M. Christian **COUET**, M. Jean-François **GUERIN**,
M. Jean-François **RICHEUX**
Suppléants: M. GAUTIER, M. MENARD,
M. TRAVERS

Le bureau

Président: Auguste FAUVEL
1er vice Président: Yannick NADESAN
2eme vice Président : Christian COUET
Membres: J. Bénard , A. Lefeuvre, R.Labbé , J. Boivent

Les Commissions

4 commissions traitant des principales missions du SMG ont été mises en place en septembre 2014. Elles sont un lieu d'échanges et de proposition.

1ère Commission : La commission qualité et gestion quantitative de la ressource	présidée par Y. NADESAN Philippe LETOURNEL, Jean-Pierre MARTIN, Philippe BONNIN, Joseph BOIVENT
2ème Commission La commission observatoire et communication	présidée par Christian COUET Jacques BENARD, Joël SIELLER
3ème Commission La commission Gouvernance	présidée par Robert LABBE Marc Hervé ; Jacques BENARD ; Joseph BOIVENT ; André LEFEUVRE
4ème Commission La commission travaux	présidée par Auguste FAUVEL Jean-luc OHIER, Joël SIELLER ; Yannick NADESAN

Les Élus: 15 titulaires

Les nouveaux élus (2015) sont sur le site
www.smg35.fr

3 réunions de bureau et 5 de comité en 2014

4 réunions de commissions en 2014

Le personnel: 7 agents

Le service

Il a soufflé ses 10 bougies fin 2014.

Le personnel du SMG35 effectue principalement des missions de conseils et d'expertise. Il est donc essentiellement constitué d'ingénieurs.

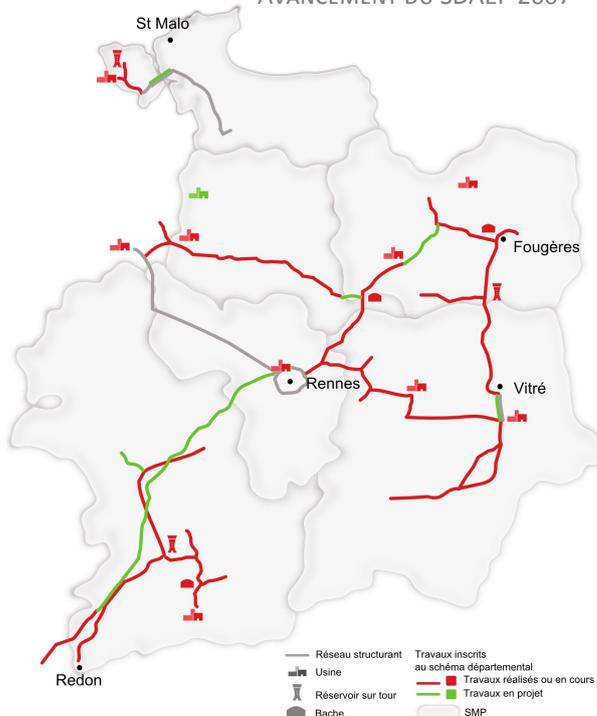
Le tableau des effectifs comprend 7 emplois permanents (1 adjoint administratif, 2 techniciens et 4 ingénieurs).

Travaux Alimentation en eau potable

Projets suivis du Schéma départemental (SDAEP) par le SMG en 2014

Projet inscrit au Schéma Départemental	Rôle du SMG 35	Avancement (fin 2014)	SMP	Caractéristiques techniques	Maître d'Œuvre / Entreprises
Ouvrages de sécurisation de l'Est du SYMEVAL	- Principal financeur - AMO	Travaux en cours (mise en service prévue début 2015)	SYMEVAL	-accélérateur de 350 m ³ /h à Louvigné de Bais -refonte des ouvrages de la Vigne (Etelles) -automatismes	Bourgeois SADE - Veolia
Nouveau château d'eau des Fraux	- Principal financeur - AMO	Travaux en cours (mise en service début 2015)	OUEST 35	- Capacité : 2000 m ³ - Hauteur : 35 mètres	SAFEGE DLE spécialités
Construction d'une nouvelle usine à Montours	- Principal financeur	Travaux en cours (mise en service fin 2015)	SMPBC	- ressource: la Loisanca à St Etienne en Cogles - capacité : 3 000 m ³ /j - filière complète avec CAP et ultrafiltration	Artelia Degremont - Pinto
Construction d'une nouvelle usine à Plesder	- Principal financeur - AMO	Etudes en cours (début des travaux prévu mi 2015)	SPIR	- Capacité de l'usine : 1 000 m ³ /j - Traitement des eaux de 2 forages (traitement du fer et du manganèse)	Bourgeois
Renforcement et sécurisation de l'axe Pleurtuit-Saint-Jouan	- Principal financeur - AMO	Etudes en cours (travaux prévus en 2016)	SMPEPCE	-Sécurisation de la rive droite de la Rance (Saint-Malo + SIE de Beaufort) -Doublement de la conduite existante sous la Rance maritime (3km)	Bourgeois
Réhabilitation des réservoirs de Ponthual	- Principal financeur - AMO	Travaux en cours (mise en service début 2015)	SMPEPCE	-capacité : 2*750m ³ -hauteur : 20m	SBEA TSM
Deuxième phase usine de Villejean (affinage)	- Principal financeur	Etudes en cours	SMPBR		Bourgeois

AVANCEMENT DU SDAEP 2007



SDAEP et le SMG

Le SMG 35 pilote les travaux prévus au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable d'Ille-et-Vilaine. Les 6 Syndicats Mixtes de Production (SMP) du département sont chargés de leur mise en œuvre en tant que maîtres d'ouvrage.

Le SMG assure :

- Le **financement des ouvrages** prévus au Schéma Départemental et portés par les SMP (les travaux sont financés à 100% par le **fonds de concours départemental**, après déduction des aides des autres financeurs (Agence de l'eau).

- La **cohérence au niveau départemental** entre les projets et investissements portés par les différents SMP.

- L'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** des SMP pour la plupart des projets : définition du programme, assistance au choix du maître d'œuvre, suivi des procédures administratives, suivi des études et des travaux, suivi financier.

3 usines en cours d'études ou en travaux
2 réservoirs en construction ou réhabilitation
1 interconnexion en voie d'achèvement

Lancement de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique

Cette liaison de près de 100km aura 2 rôles principaux :

- Sécuriser l'alimentation en eau du département d'Ille et Vilaine en assurant notamment le remplissage des différents barrages à l'automne et au printemps
- Assurer la desserte en pointe estivale des zones touristiques (Morbihan, Saint Nazaire,...) depuis l'usine de Férel sans augmenter la capacité de l'ouvrage (complément apporté depuis Rennes)

TRACE DE L'INTERCONNEXION FÉREL—RENNES



ÉTAT D'AVANCEMENT :

La maîtrise d'œuvre retenue le 18 février 2014 sera assurée par le groupement composé de «Bourgeois, Safege et TGMP», pour un montant de 684k€ HT.

Les études préliminaires ont été approuvées le 23 septembre.

Les principaux points sont les suivants :

- transferts dans les 2 sens de 25 000m³/j
- raccordement à Villejean
- création de réservoirs au sol intermédiaires de 5 000 m³ à Sixt et Goven,
- création de pompages à Sixt sur Aff et à Villejean
- transferts gravitaires limités à 1 000 m³/h entre Goven et Férel
- choix des tracés en fonction des contraintes (hydrauliques, environnementales, d'urbanisation,...) : tracé ouest entre Sixt et Goven et tracé sud entre Goven et Villejean
- linéaire de canalisations : 36km DN 700mm et 20,5km DN 600mm
- volume minimum à prendre à Villejean : 10 000 m³/j pour avoir 3j de temps de séjour

A venir : études d'Avant Projet et conventions d'échanges d'eau avec les SMP courant 2015.

Environ 40 km de canalisations ont été réalisées par l'IAV. Sur la partie Ille et Vilaine (55 km, réservoirs et pompages associés), le SMG 35 devient pour la première fois maître d'ouvrage.

Première canalisation d'intérêt départemental
60 km de conduites
25 000 m³/j dans les deux sens
Etudes préliminaires adoptées

Financements des travaux du schéma

La majorité des recettes ($\approx 85\%$) est consacrée au financement des travaux du schéma,.

Au cours de 2014, de nombreux « gros ouvrages » ont été financés sous forme de participation aux remboursements d'emprunts (Usines de Villejean, Mézières, Bois Joli, Châteaubourg; aqueduc de Rennes; liaison Symeval-SMPBR).

Le système des avances remboursables mis en place par l'agence de l'eau Loire Bretagne a permis la réalisation conjointe de ces travaux d'importance sans trop augmenter le fonds de concours.

Il n'y a pas eu beaucoup d'opérations payées en direct, et les grosses opérations n'ont pas été soldées. Ceci explique un total presque divisé par 2 par rapport à 2013.

Collectivités	Station	Interconnexion	Antenne secondaire/ usine locale	TOTAL
SMPBR	1 365 578,12	792 061,61	283 013,00	2 440 652,73
SMPBC	170 942,61			170 942,61
OUEST35		142 309,63		142 309,63
SMPEPCE	198 464,92	220 803,00		419 267,92
SPIR	21 121,36		40 441,00	61 562,36
SYMEVAL	758 235,91	100 000,00	32 500,00	890 735,91
IAV		300 000,00		300 000,00
Total	2 514 342,92	1 555 174,24	355 954,00	4 425 471,16

A noter le financement de la première usine sur le bassin du Couesnon, dont l'agence de l'eau a pris 35% en charge.



Point d'attention : le financement des « grands » travaux par participation au remboursement d'emprunts réalisés par les SMP et aux avances remboursables de l'agence de l'eau monte progressivement en puissance pour représenter 3,7 M€ en 2014. Il pèsera environ 4,5 M€/an en 2015 pour les travaux déjà réalisés et 7,5 M€/an d'ici 5 ans. Cette somme correspond à l'intégralité de la recette actuelle (0,16 €/m³). Ainsi, cela pose la question de la « marge de manœuvre » pour les autres actions voire les nouvelles à financer par le SMG.

Somme versée : 4,4M €
dont participation emprunts: 3,7M €
16 ouvrages financés

Qualité et Protection de l'eau

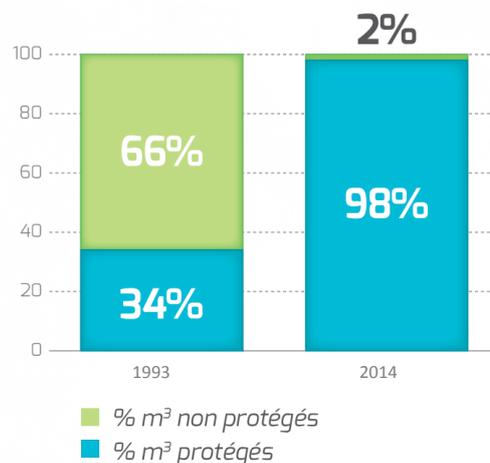
Mise en œuvre des périmètres de protection des captages et autorisations de prélèvement

La mise en place des périmètres de protection autour des captages non protégés a été une des principales actions du SMG35 depuis 1998. Aujourd'hui, cette phase de travail arrive à son terme puisqu'il ne reste plus que 2 dossiers en cours: les drains de Fougères et la Ferrière (Plesder).



L'actualisation: Le SMG35 s'attelle dorénavant à une mission complémentaire concernant la protection, à savoir actualiser les périmètres de protection anciens (17 captages étant dotés d'un arrêté préfectoral antérieur à 1990).

Protection: En 2014, 98 % de l'eau produite est issue de captages dotés d'un périmètre de protection.



Seul 1 captage en service n'est pas protégé par un arrêté préfectoral de DUP (les drains de Fougères).

Le dossier de la Ferrière à Plesder porte sur la création d'un nouveau captage.

3 études en cours
(mise en place ou révision de périmètres)
1 dossier de DUP déposé en préfecture
1 arrêté préfectoral obtenu

Avancement des dossiers périmètres

Captage de Bois-Joli dans le Frémur (SMPEPCE)	Notification aux propriétaires et inscription aux hypothèques en 2013 Calcul et versement des indemnités en 2014
Captages du Fénicat, Pavais et Marionnais (SMPBR)	Arrêté préfectoral obtenu en 2013 Notification aux propriétaires (~1500 parcelles) Calcul des indemnités Début de la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté
Captages de Lillion (SIE de Lillion) et des Bougrières (SMPBR)	Dépôt du dossier d'enquête publique début 2013 Accompagnement de l'enquête publique et de l'instruction du dossier en 2014 Arrêté préfectoral obtenu fin 2014
Drains de Fougères et révision du captage de la Bretonnière (Fougères)	Phase de concertation Nouveau maître d'ouvrage en 2014 : SMPBC
Nouveau captage de la Ferrière à Plesder	Dépôt du dossier en préfecture début 2014 Concertation avec les acteurs locaux Echanges avec les services de l'état Arrêté attendu en 2015
Révision des captages de la Saudrais, Tizon et la Bouexière (SIAEP de Montauban – St Méen)	Etudes préalables en cours. Arrêté préfectoral attendu en 2015.
Révision du captage du Meneu (SMP Ouest 35)	Etudes préalables en cours.

Financements des Périmètres de Protection des Captages (PPC)

AVANT Déclaration d'Utilité Publique

Le SMG35 complète le financement de l'opération à hauteur de 100% sur le montant HT après déduction des aides des autres financeurs. Sont éligibles, toutes les opérations nécessaires à la définition officielle des périmètres de protection du captage d'eau potable par un acte administratif et leurs frais annexes.

Tous les captages en eau potable destinés à l'alimentation du département d'Ille-et-Vilaine, inscrits sur une liste annexée au règlement financier peuvent bénéficier de l'aide du SMG35. En 2014, 1 collectivité a soldé financièrement sa procédure de définition de protection (La Marionnais pour le SMPBR) et il reste 6 (sur 75) captages en cours de définition ou d'actualisation de protection.



APRÈS Déclaration d'Utilité Publique

Le SMG35 participe à hauteur de 50% du résiduel restant à la charge de la collectivité ; le résiduel correspond à la dépense totale hors taxe après déduction des aides d'autres financeurs. La participation du SMG35 est plafonnée par le montant de l'enveloppe attribuée à chaque captage. Sont éligibles, toutes les opérations techniques et administratives qui concernent la mise en œuvre de la protection des captages.

La durée de validité de l'enveloppe est de 5 ans pour toutes les opérations excepté les acquisitions de terrain et les boisements où le délai est porté à 10 ans.

En 2014, les 2 dossiers soldés sont : La Chapiniais (SIE Forêt de Paimpont) et Le Chalonge (SIE Le Pertre St Cyr). Le dossier ayant fait l'objet d'un acompte est : Le Paradet Redon.



PPC avant DUP

1 dossier soldé: 16 236,12€

6 dossiers en cours: 84 450 € (inscriptions)

PPC après DUP

2 dossiers soldés: 14 077,18€

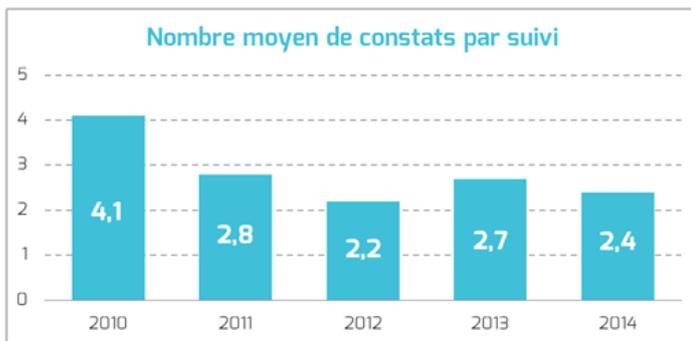
1 dossier avec acompte: 10 537,64 €

Suivi des Périmètres de protection des captages

En 2014, 62 suivis ont été effectués et 151 infractions constatées. Cela représente une légère diminution par rapport à 2013. Cependant, une part importante de récidives a été relevée (46% des constats).

Les **irrégularités** le plus fréquemment constatées sont :

- le non-respect des règles de pâturage (22%)
- les dépôts de déchets (17%)
- les dépôts de fumier (16%)
- l'utilisation de produits phytosanitaires (14%)
- les cultures en zone sensible (10%)
- l'absence de couverture des sols en hiver (7%).



Les suites données par les collectivités Maître d'Ouvrage conditionnent l'efficacité des suivis. Ainsi, lorsque les rappels sont effectués de manière efficace, une évolution positive est constatée, permettant une bonne protection des captages. Dans le cas contraire, les résultats sont moins satisfaisants, avec notamment un taux élevé de récidives.



Méthode suivi PPC

La démarche utilisée lors des suivis consiste en une **surveillance basée sur l'observation**. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage.

Les **irrégularités et observations constatées** sont ensuite traitées au niveau d'une base de données gérée par le SMG. Celle-ci permet notamment l'édition de fiches observations, qui sont ensuite transmises par la collectivité Maître d'Ouvrage aux personnes concernées.

Enfin, lors des suivis, un **point sur les travaux à la charge des collectivités** est également réalisé.



23 collectivités assistées
58 périmètres de protection surveillés
151 infractions constatées
Nombre moyen d'infractions: 2,4 par suivi

Financements des Programmes Bassins Versants

Le SMG35 apporte un financement complémentaire aux programmes d'actions dans la limite de l'enveloppe annuelle attribuée aux bassins versants. Les années 2013 et 2014 étant des années de transition pour l'élaboration des nouveaux contrats 2014-2018, le SMG35 a reconduit pour 2014 les mêmes enveloppes avec les mêmes modalités d'utilisations. Les bassins versants éligibles sont ceux où il existe une prise d'eau superficielle appartenant à une collectivité d'Ille-et-Vilaine, destinée à l'alimentation en eau potable ou des captages prioritaires définis dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

INS-

Bassin versant		Programme Prévisionnel 2014	Enveloppe attribuée + compléments	Aide SMG35 accordée
Loisance Minette		205 772 €	44 000 €	43 700 €
Airon		158 139 €	20 000 € + 11 700€	31 700 €
Drains Rennes I		80 504 €	23 000 € + 6 800€	29 800 €
Haut-Couesnon		166 228 €	46 000 €	41 400 €
Haute-Rance		280 500 €	46 000 € + 4200€	44 000 €
Chèze-Canut	BV	134 600 €	26 000 € + 3 900€	6 200 €
	Bzh-bocage	50 400 €		19 800 €
Frémur	BV	75 440 €	30 000 € + 10 600€	10 100 €
	Bzh-bocage	203 000 €		40 600 €
Vilaine-Amont	BV	239 627 €	83 000 €	48 000 €
	Bzh-bocage	87 340 €		35 000 €
Meu	BV	265 000 €	57 000 € + 22 700€	53 000 €
	Bzh-bocage	327 069 €		26 700 €
Oust		218 433 €	58 000 €	20 000 €
TOTAL		2 492 052 €	492 900 €	450 000 €

MANDATEMENTS BUDGÉTAIRES 2014

262 453,66 € ont été mandatés en 2014 dont 137 995,05 € au titre des programmes d'actions 2012, 27 158,61 € au titre des programmes 2013 et 93 300 € au titre des programmes 2014.

Le règlement financier du SMG 35 prévoit la possibilité d'un versement d'un acompte de 50% du montant prévisionnel du programme d'action, l'année de sa validation par le maître d'ouvrage et les financeurs et le paiement du solde de ce programme d'actions dans les 2 ans qui suivent la notification de l'aide du SMG35. Ainsi, les sommes versées en 2013 correspondent à 3 années de programme d'actions, 2012 pour des soldes, 2013 pour des acomptes et soldes et 2014 pour des acomptes. En fonction des souhaits du maître d'ouvrage, de la réactivité des autres financeurs (*Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Bretagne, Conseil Général 35 et État*), les montants mandatés par le SMG35 peuvent varier considérablement d'une année à une autre.

10 programmes BV
Montants inscrits: 450 000€
Montants versés 262 453,66€

Observatoire départemental de l'eau potable

CONNAISSANCE DES PUIITS ET FORAGES

Une étude a été réalisée en 2014 par le SMG35 sur la connaissance patrimoniale les ouvrages de prélèvement souterrains du département. Elle a permis de rassembler l'ensemble des données disponibles sur :

- Les caractéristiques techniques des forages et puits ;
- Les résultats d'essais de puits ou de nappe réalisés ;
- Les travaux de régénération éventuellement menés.

Cet inventaire a notamment mis en évidence des disparités dans la connaissance et la gestion patrimoniale des ouvrages de prélèvement. Ce travail a fait l'objet d'un stage de 4 mois par un étudiant du mastère HYDRO3 de l'université RENNES I. Un partenariat a été engagé avec le BRGM.

Observatoire des services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine

Dans le cadre de l'observatoire départemental de l'eau potable, le SMG35 réalise depuis 2012 un document annuel du fonctionnement des services publics d'eau potable d'Ille-et-Vilaine. Ce document a vocation à dresser un état des lieux de l'eau potable à l'échelle du département.



Il décrit l'organisation, le patrimoine mais également les performances des systèmes de production et de distribution d'eau potable. Ce document est également une base de discussion sur les problématiques de l'eau dans le département. Cette synthèse constitue une aide à la décision à la fois technique et financière, et permet notamment l'élaboration du schéma départemental d'alimentation en eau.

Le bilan annuel réalisé en 2014 porte sur les données de 2013. Il est disponible sur le site internet du SMG35 et a été transmis aux principaux acteurs de l'eau potable dans le département (collectivités, administrations, entreprises de l'eau, organismes parapublics, associations, ...).



Contenu de l'observatoire

- L'organisation des services d'eau potable
- Les ressources en eau
- Les besoins en eau potable
- Les performances des réseaux d'eau potable
- La gestion patrimoniale et la situation financière des collectivités
- Une analyse des prix de l'eau.

L'implication des collectivités bretonnes dans le SISPEA :

Grâce à la collaboration de tous les acteurs institutionnels (Agences de l'eau, la direction départementales des territoires et de la mer, l'Agence Régionale de la Santé, etc.) et particulièrement les collectivités, **80% des usagers de l'eau potable en Ille-et-Vilaine ont accès, sur le site de l'observatoire www.services.eaufrance.fr, aux données concernant leur service pour au moins 3 années 2011, 2012 et 2013.**

Pour les données 2013, l'implication des collectivités est encore massivement relayée par le SMG qui a procédé à **44 télédéclarations.**

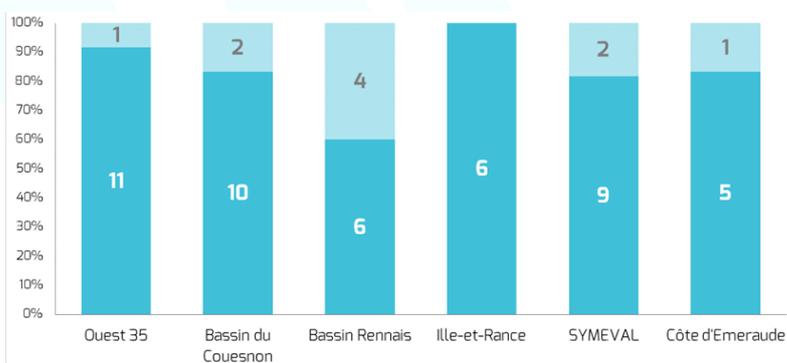
Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public Eau Potable

2 personnes (ingénieur + technicien) assurent la réalisation de cette mission « RPQS ». Cette dernière se déroule essentiellement sur une période de 4 mois (juin-juillet et septembre-octobre) où elle occupe le personnel attribué à cette activité à temps plein.

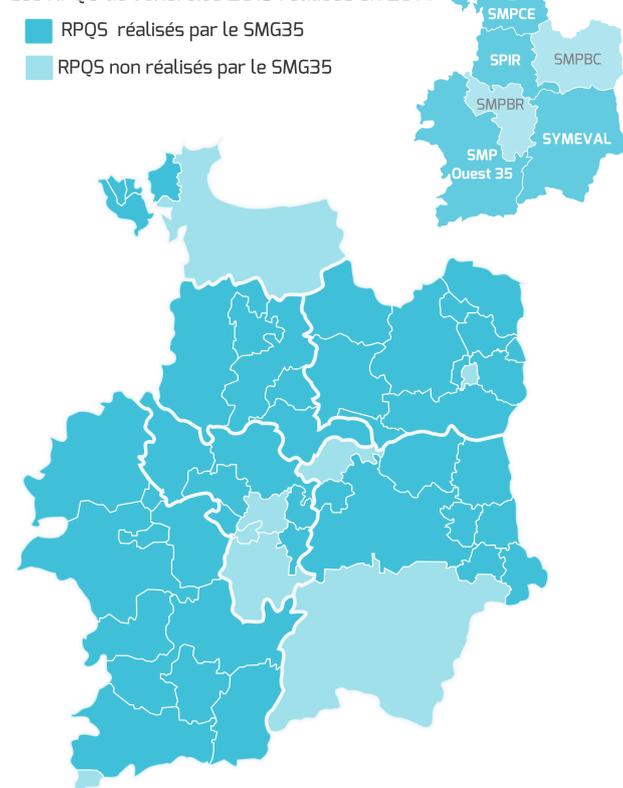
Pour assurer une continuité sur le fond et la forme des projets de RPQS réalisés par la DDTM, le SMG35 a choisi de conserver la même logistique informatique (Logiciel GSEA avec sa maintenance technique, administrative et juridique).

Le SMG35 a réalisé en 2014, 47 projets de RPQS eau potable (soit 82% des services d'eau potable).

RÉPARTITION DES RPQS RÉALISÉS AU SEIN DE CHAQUE SMP



Les RPQS de l'exercice 2013 réalisés en 2014



ANALYSE COMPARATIVE INTERSERVICES

Une analyse comparative de 3 critères descriptifs et de 6 indicateurs de performance technique et financière est réalisée pour chaque collectivité.

Le SMG développe des expertises et conseils en élargissant le travail d'analyses comparatives, ponctuelles et sectorielles, comme aide à la décision pour la collectivité dans le cadre d'une gestion patrimoniale durable.

Indicateurs de performance-2012	Valeur minimum	Valeur maximum	Valeur médiane	Moyenne pondérée	Moyenne pond-35	Valeur du service-2012	Valeur du service-2013
Rendement du réseau (%)	80,0	98,4	89,2	90,4	85,8	94,2	91,7
Indice linéaire de perte - ILP (m ³ /km)	0,74						
Taux de renouvellement du réseau (%) (1)	0,00						
Indice de connaissance du réseau - ICR (note sur 100) (3)	40						
Prix de l'eau TTC au 1 ^{er} janvier n+1 (base 120m ³ -€/m ³)	1,55						
Endettement par abonné (€/ab.) (2)	0						

47 projets RPQS

80% des usagers accèdent aux données sur le site www.services.eaufrance.fr

Veille Juridique

Chaque mois, une veille juridique éditée par le SMG commente et analyse les principaux textes législatifs et réglementaires ainsi que les jurisprudences qui font l'actualité du droit de la fonction publique à l'échelle locale et nationale.

Les informations sont issues de différentes sources, les journaux officiels, les recueils des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Gazette des communes, la lettre d'information du ministère de l'écologie

La veille juridique est déclinée en 5 grandes rubriques :

- l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH)
- l'eau et les milieux aquatiques
- les marchés publics
- l'agriculture
- divers

- Concernant l'EDCH, en 2014, 6 arrêtés préfectoraux relatifs aux autorisations d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine sur certains captages d'Ille-et-Vilaine sont parus.

En termes de tarification, le Décret n° 2014-274 du 27 février 2014 détaille la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Le Décret n°2014-627 du 17 juin 2014 donne des précisions sur les travaux effectués à proximité des réseaux de transport et de distribution d'eau potable.

- La réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques n'est pas en reste, puisqu'en 2014, le Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 porte sur l'adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. De plus, la Loi n° 2014-110 du 6 février 2014 vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

- De nombreux textes réglementaires sur le thème des marchés publics sont également parus. On peut relever les textes suivants :

l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique

- La loi n° 2014-790 du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale prévoit de nouvelles obligations ayant pour objet de garantir la bonne application de la législation du travail, notamment en matière de travailleurs détachés.

- L'article 16 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes crée trois nouvelles interdictions de soumissionner relatives à l'égalité professionnelle et aux discriminations et les étend aux contrats de partenariat de l'Etat et de ses établissements publics. Il soumet également les délégations de service public conclues par l'Etat et ses établissements publics.

Le Décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplifications favorables aux petites et moyennes entreprises et à l'innovation.

Pour terminer, le SMG35 mais également l'ensemble des collectivités du département ont étudié les textes concernant la réforme territoriale notamment sur la création de la métropole de Rennes et donc la nouvelle organisation territoriale que cela implique sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

11 bulletins de veille juridique édités
14 destinataires (6 SMP + 8 services AEP)
5 thèmes explorés

Communication

Le plan de communication du SMG35 a été validé fin 2013. L'année 2014 est donc la première année de sa mise en œuvre. Deux actions principales sont à noter : les différentes informations vers les nouveaux élus et la nouvelle identité.

LE SMG 35 AU COEUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'année 2014 est une année d'élection, celle des élections municipales. Le SMG 35 s'est alors lancé dans une campagne de communication auprès des différents élus de l'eau. L'objectif est d'aider les élus à s'approprier les enjeux de la structure, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle décisionnel.

La première phase a été d'informer les maires et les délégués à l'eau sur les modalités d'élection, de présenter également le SMG à travers une plaquette.

La deuxième phase a permis de fournir des supports plus ciblés pour les élus de l'eau désignés aux syndicats intercommunaux des eaux et les mairies indépendantes puis pour les élus des SMP. Les différents supports réalisés sont : des fiches de synthèse sur les SMP, une fiche explicitant l'organisation territoriale de l'eau (missions de chacun), et une clé USB contenant le film des 20 ans du SMG et un diaporama qui présente les chiffres clés, le SMG35 et chaque SMP avec leurs enjeux propres.

A noter également notre contribution à l'annuaire distribué par l'AMF pour la partie eau potable.



UNE NOUVELLE IDENTITÉ PLUS CLAIRE

LE SMG 35
A SON NOUVEAU LOGO



Pour mieux identifier le SMG35 comme acteur référent de l'eau sur le département d'Ille et Vilaine, une nouvelle identité a été travaillée qui s'est traduite par une refonte complète des documents (plaquette, papier à entête, présentation du site internet,...) ainsi que du logo. Les résultats ont été salués unanimement par l'ensemble de nos partenaires.

Un accompagnement des nouveaux élus
Une nouvelle identité

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU

Pour l'édition 2014 du Carrefour des Gestions Locales de l'eau à Rennes, le SMG 35 a coordonné le stand partagé avec les syndicats départementaux du grand ouest (6 participants : 22, 35, 44, 50, 56 et 85).

Ce fut un moment privilégié pour rencontrer l'ensemble de nos partenaires, faire découvrir les différentes organisations et échanger avec les SDAEP voisins. A noter la mise à disposition d'une pochette avec une fiche individuelle explicitant la structuration et le rôle de chacun.

CRÉATION DU PÔLE DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'EAU POTABLE DU GRAND OUEST

Les 7 syndicats départementaux des Côtes d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire Atlantique, de la Vendée, de la Manche et de l'Orne interviennent à l'échelon départemental, selon une organisation et des compétences qui leur sont propres.

De leurs échanges, est née une volonté de partager leurs expériences et leurs points de vue, de défendre des positions communes sur des sujets stratégiques et de donner de la visibilité au niveau national sur ces positions.

Les élus de ces 7 syndicats départementaux ont donc travaillé à la création du « pôle des Syndicats Départementaux du Grand Ouest » courant 2014. Sa création a été formalisée par la signature d'une convention à l'occasion du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau le 29 Janvier 2015.



SITE INTERNET TOUJOURS PLUS VISITÉ



Le nombre d'utilisateurs du site a considérablement augmenté en 2014 pour la deuxième année consécutive avec au total, plus de 1 500 personnes en plus, soit une augmentation de + 32% par rapport à 2013.

Le site internet du SMG permet d'informer sur différents sujets autour de l'eau, en particulier sur l'organisation de l'eau potable en Ille et Vilaine ainsi que sur le schéma départemental. Ces deux sujets ont été depuis 2 ans les plus populaires avec plus de 900 téléchargements chacun.

Les sites décrivant les 6 Syndicats Mixte de Production, ont eux aussi, attiré en 2014 l'attention de nombreux utilisateurs. Ils ont intéressé plus de 20% des visiteurs. A noter que les pages les concernant ont été améliorées en 2014, en soignant notamment le côté visuel et en ajoutant plusieurs documents synthétiques élaborés au sein du SMG35.

En 2014, 65 délibérations ont été publiées sur le site, elles ont été téléchargées plus de 6 000 fois. Ceci tend à illustrer l'utilisation faite du site par les professionnels du secteur.

Enfin 2 newsletters ont été envoyées à plus de 200 destinataires pour communiquer sur l'actualité de l'eau potable en Ille-et-Vilaine.

32% d'utilisateurs supplémentaire du site internet du SMG35 en 2014

Création du Pôle des syndicats départementaux d'eau potable du Grand Ouest

Gestion financière

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DE LA CHAÎNE COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'année 2014 a été marquée par le passage au nouveau format d'échange électronique (PES V2) que doivent utiliser les collectivités pour le transfert des flux comptables, à partir du 01 janvier 2015.

Ce nouveau format d'échange permet la dématérialisation complète des pièces comptables (titres, bordereaux, mandats, justificatifs) à destination du portail de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques).

Cette transmission électronique utilise la signature électronique des documents échangés par le Président.

Compte administratif 2014

La particularité du budget du SMG est d'avoir une section d'investissement très faible (<100k€). Ainsi, ses principales dépenses sont les participations aux travaux des SMP et sont donc en fonctionnement.

Section d'exploitation

DÉPENSES d'EXPLOITATION

Chap	Libellé	BP 2014+ DM	CA
011	Charges à caractère général	133 610,00	80 037,77
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 000,00	328 515,65
65	Autres charges de gestion courante	13 992 000,00	4 750 382,40
67	Charges exceptionnelles	3000,00	78,00
022	Dépenses imprévues	14 726,40	
023	Virement à la section d'investissement	190 000,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 902,23	23 902,23
	Total	14 707 238,63	5 182 916,05

RECETTES d'EXPLOITATION

Chap	Libellé	BP 2014 + DM	CA
013	Atténuations de charges	3 000,00	8 300,57
70	Ventes de Prod. Fabriqués, prestation	7 200 000,00	6 439 739,64
74	Subvention d'exploitation		34 646,56
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00	14 076,23
77	Produits exceptionnels		2 651,18
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,02
R002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	7 494 238,63	0,00
	Total	14 707 238,63	6 499 414,20

Section d'investissement

DÉPENSES d'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2014 + DM	CA
20	Immobilisations incorporelles	218 960,00	96 720,00
21	Immobilisation corporelles	40 500,00	4 929,20
23	Immobilisations en cours	41 040,00	41 040,00
020	Dépenses imprévues	17 687,41	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0,02	0,02
	Total	318 187,43	142 689,22

RECETTES d'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2014 + DM	CA
10	Dotation, fonds divers et réserves	500,00	572,00
13	Subventions d'investissement		2 021,21
17	Autres immobilisations financières		
021	Virement de la section d'exploitation	190 000,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 902,23	23 902,23
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	103 785,20	
	Total	318 187,43	26 495,44

Dépenses: 5 325 605,27 €
Recettes: 6 525 909,64 €
Excédent cumulé: 8 798 328,20 €

Fonds de Concours

Recettes: Les recettes du SMG35 proviennent quasi-exclusivement (99%) de la participation perçue sur les volumes d'eau facturés: **le fonds de concours.**

La gestion du **fonds de concours** est la raison première d'existence du SMG. Sa valeur est fixée tous les ans par le comité. Elle est maintenue à 0,16€/m³ pour 2014.

La collecte est un peu compliquée puisque le fonds transite d'abord par les collectivités de base puis par les SMP qui les reversent ensuite au SMG.

Les recettes 2014 correspondent ainsi principalement aux consommations de 2013. Son montant est inférieur à ce qu'il devrait être, tout n'étant pas soldé.

Dépenses: Près de 95% des dépenses du SMG correspondent aux versements pour les SMP.



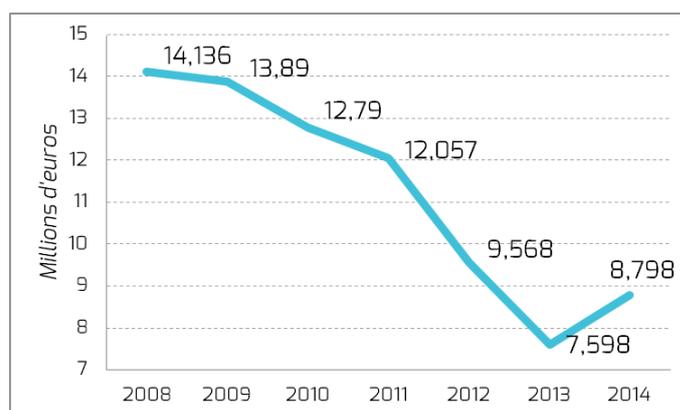
Collectivités	Montant des dépenses en €
SMPBR	2 510 539,84
SMPBC	216 883,44
OUEST 35	252 984,24
SMP EP CE	434 467,92
SPIR	61 562,36
SYMEVAL	956 376,02
IAV	300 000,00
TOTAL	4 732 813,82



Collectivités	Montant des Recettes en €
SMPBR	2 624 168,94
SMPBC	401 734,73
OUEST 35	998 957,15
SMP EP CE	923 618,38
SPIR	361 971,86
SYMEVAL	1 129 288,58
TOTAL	6 439 739,64

Trésorerie: Après une baisse de plus de 6M€ en 5 ans, celle-ci a rebondi en 2014 de plus d'1M€ pour s'établir à 8,8M€.

Evolution de la trésorerie



Montant fonds de concours:

0,16€/m³

Recettes: 6 439 739,64 €



Syndicat Mixte de Gestion

pour l'approvisionnement en eau potable
de l'Ille-et-Vilaine

2d allée Jacques Frimot
35000 Rennes
Tel : 02 99 85 50 69
contact@smg35.fr

 www.smg35.fr